nibus consequantur : qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. R. Amen.

V. Requiescant in pace. R. Amen.

Voyez la remarque de la page suivante.

V. ANGELUS Domini nuntiavit Mariæ.

R. Et concepit de Spiritu Sancto. *Ave, Maria, &c.*

V. Eccè ancilla Domini.

R. Fiat mihi secundùm verbum tuum. *Ave, Maria, &c.*

V. Et verbum caro factum est.

R. Et habitavit in nobis. *Ave, Maria, &c.*

V. Ora pro nobis, sancta Dei genitrix.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS

GRATIAM, tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde, ut, qui angelo nuntiante, Christi Filii tui incarnationem cognovimus; per passionem ejus et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

† *In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti. Amen.*

N. B. *Quand la Prière du soir se fait publiquement dans l'église, pendant le Câreme, l'*Angelus *ne se dit qu'après la bénédiction qui s'y donne, avec le ciboire.*

On trouve cette prière en français à la page 105.

Les prières du soir ci-dessus, sont celles qui se lisent publiquement à la Cathédrale, pendant le Carême.

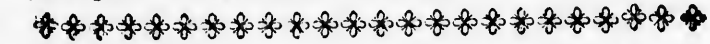

Fêtes d'obligation dans le Diocèse de Québec.

Tous les dimanches de l'année.
La Circonsion de N. S. 1er. Janvier.
L'Epiphanie de N. S. 6 Janvier.
L'Annonciation de la B. V. M. 25 Mars.*
L'Ascension de N. S.
La fête du S. Sacrement ou Fête-Dieu.
La fête des apôtres S. Pietre et S. Paul, 29 Juin.
La Toussaint——1er. Novembre.
La Conception de la B. V. M. 8 Décembre.
Noel ou la Nativité de N. S. 25 Décembre.

* *Quand la fête de l'Annonciation est transférée à un autre jour que le* 25 *Mars, elle cesse d'être d'obligation.*